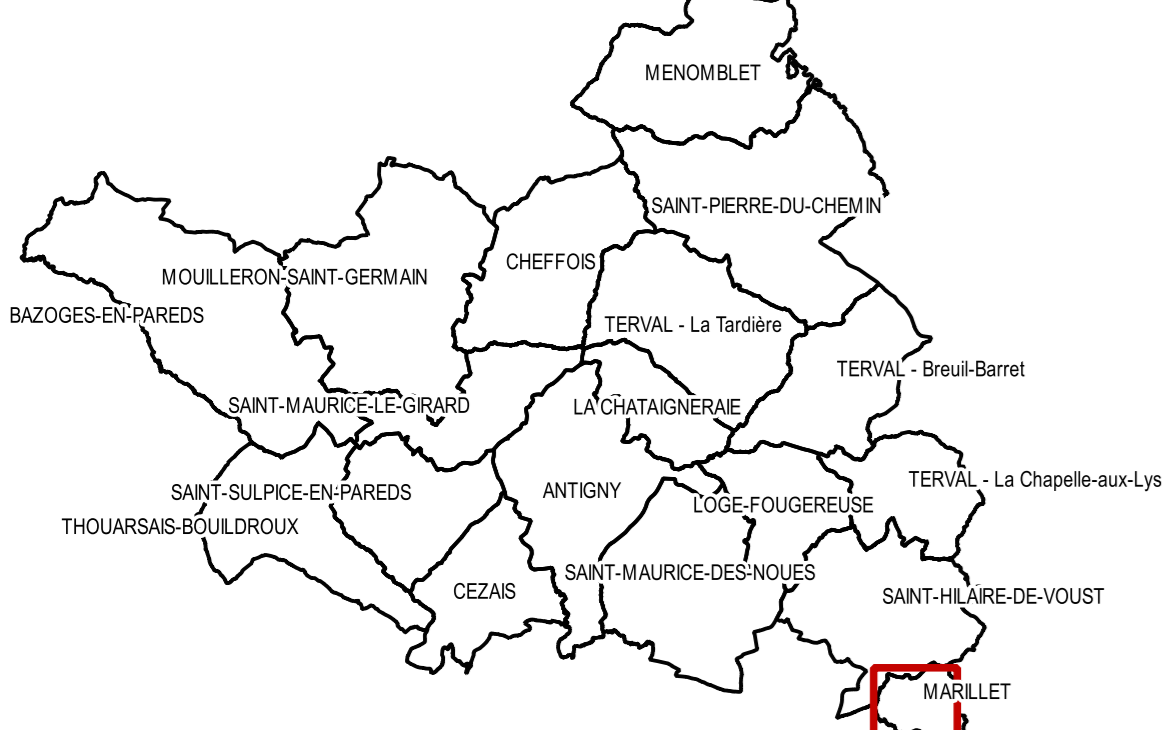

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU PAYS DE LA CHATAGNERAIE**
**PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL
VALANT PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT**





REGLEMENT GRAPHIQUE

MARILLET



Prescrit le 31 janvier 2018
 Arrêté le 16 mars 2023
 Approuvé le ...

Annexé à la délibération,
 Monsieur le Président Valentin JOSSE

LEGENDE

 Béni dur
 Béni léger
 Parcelles
 limites communales

Zonage

-  Z. Zones urbaines mixtes
-  UI : Secteurs de la zone U dédiés aux équipements d'intérêt collectif et services publics
-  UE : Zones urbaines à dominante économique
-  AU : Zones à urbaniser à dominante résidentielle
-  AUE : Zones à urbaniser à dominante économique
-  A : Zones agricoles
-  N : Zones naturelles et forestières
-  Np : Secteurs de la zone N protégés en raison d'une forte valeur environnementale et paysagère
-  NC : Zones naturelles dédiées à des activités commerciales et de services (STECAL)
-  NE : Zones naturelles dédiées à des activités économiques (STECAL)
-  NER : Zones naturelles dédiées à l'implantation d'éoliennes (STECAL)
-  NG : Zones naturelles dédiées à des activités de gîte (STECAL)
-  NL : Zones naturelles dédiées à des équipements d'intérêt collectif et services publics (STECAL)
-  NS : Zones naturelles dédiées à des activités d'action sociale (STECAL)
-  NT : Zones naturelles dédiées à des activités d'hébergement touristique (STECAL)

Éléments de patrimoine (L151-19 CU)

-  Éléments de petit patrimoine linéaires (murs)
-  Éléments de petit patrimoine
-  Immeubles remarquables
-  Sites Bâtis Remarquables protégés
-  Espaces publics remarquables (vernelles)

Éléments de paysage et de continuités écologiques (L151-23 CU)

-  Zones humides protégées
-  Arbres remarquables protégés
-  Alignements d'arbres protégés
-  Haies remarquables protégées
-  Boisements remarquables protégés
-  Chemins creux protégés

Autres prescriptions

-  Bâtiments susceptibles de changer de destination (L151-11 CU)
-  Lignes commerciales (L151-16 CU)
-  Emplacements réservés (L151-41 CU)
-  Secteurs couverts par GAP "Intensification urbaine Habitat" - dispo. générales + spécifiques
-  Secteurs couverts par GAP "Intensification urbaine Habitat" - dispo. générales
-  Secteurs couverts par GAP "Extension urbaine Habitat" - dispo. générales + spécifiques
-  Secteurs couverts par GAP "Extension urbaine Habitat" - dispo. générales
-  Secteurs protégés au titre de la richesse du sous-sol (L151-34 CU)
-  PPRI Le Lay : zone rouge
-  PPRI La Vendée : zone bleue
-  PPRI La Vendée : zone rouge

0 100 200 m
 Echelle 1:2500
 Fonds de plan : Base cadastrale DGFIP

Emplacements réservés

Commune	N°	Motif	Bénéficiaire	Surf. (m ²)

